

## MY IMMO 3.0

**HONORAIRES FIXES TOUT INCLUS QUEL QUE SOIT LE PRIX DE VENTE DU BIEN. NOS HONORAIRES SONT A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR. EN CAS DE DELEGATION DE MANDAT OU D'INTER-CABINET, LES HONORAIRES APPLIQUES SONT CEUX DU MANDAT PRINCIPAL.**

Honoraires fixes 5 000 € TTC

Estimation 100 € TTC (remboursés en cas de signature d'un mandat de vente)

### A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail 8 € TTC / m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation d'état des lieux 3 € TTC / m<sup>2</sup>

### A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail 8 € TTC / m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation d'état des lieux 3 € TTC / m<sup>2</sup>

### A LA CHARGE DU BAILLEUR.

Honoraires de gestion 5,52 % TTC des encaissements

Assurances Loyers Impayés. Dégradations immobilières. Protection juridique. 2,15 %

Forfait assurance propriétaire non-occupant dans le cadre de l'obligation légale (copropriétaires d'immeuble soumis au régime de la copropriété) 58 € TTC / an pour tous les biens jusqu'à 200 m<sup>2</sup>.

Représentation aux Assemblées Générales des copropriétaires 80 € TTC.